

LES PAGES INTERCOMMUNALES

Le Syndicat Intercommunal Alex-La Balme de Thuy-Dingy St Clair .

SI ABD - siège : Mairie de Dingy St Clair. Téléphone : 04.50.02.06.27

Président : Christian DEROUSSIN, Vice-présidents : Jean Claude DALGOBBO, Christian PAILLY.

Délégués au comité syndical du SI ABD :

ALEX	titulaires : Jean-Claude DALGOBBO, Daniel ALSINA, Esther LEVET. Suppléants : Philippe MIERMONT, Denis SHEEHAN, Françoise BERGER.
LA BALME DE THUY	titulaires : Christian DEROUSSIN, Pierre BARRUCAND, Chantal MASSON Suppléants : Sandrine MARTEL-JON, Michel DELEAN, Gilles PCHAT-COTILLOUX
DINGY ST CLAIR	titulaires : Christian PAILLY, Bertrand CADOUX, Henry TARDY. Suppléants : Monique ZURECKI, Philippe CARTON, Béatrice DAVID .

► Le secrétariat du SI ABD :

Pour tous les renseignements concernant l'Intercommunalité ABD, Danièle, secrétaire du Syndicat peut être contactée :

- à la mairie de Dingy St Clair
- par téléphone : 04.50.02.18.28
- par fax : 04.50.32.12.55
- par mail : siabd@orange.fr



► Représentants élus du SI ABD au comité du SILA (Syndicat Intercommunal du lac d'Annecy) :

Membre titulaire du Bureau du SILA : Christian DEROUSSIN
Membres suppléants : Jean-Claude DALGOBBO, Daniel ALSINA

Vice-présidence du SILA : Monique ZURECKI

Commission des Finances - titulaire : M. ZURECKI, suppléant : H. TARDY
Commission Assainissement – titulaire : D. ALSINA, suppléant : D. SHEEHAN
Commission Traitement des déchets - titulaire : C. DEROUSSIN, suppléant : P. BARRUCAND
Commission Prospective & Développement – titulaire JC. DALGOBBO, F. BERGER

► Représentants élus du SI ABD au comité du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes) :

Membres élus au Comité de Pilotage du CDRA : E. LEVET, C.PAILLY
Membre élu au Conseil Local de Développement du bassin Annecien : M. ZURECKI

► Représentants élus du SI ABD au comité du Contrat de Rivière du FIER :

Membres élus au Comité de Pilotage : M. ZURECKI, C.DEROUSSIN.

SI ABD COMPETENCES ET ACTIONS

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE DINGY ST CLAIR

La déchetterie Intercommunale de Dingy est ouverte aux particuliers résidants des trois communes. Des bennes peuvent recevoir les déchets par quantité limitée à 0,5m³.

Les particuliers résidants de La Balme de Thuy pourront déposer :

- GRAVATS : produits de démolition ;
- DECHETS VERTS : résidus de tonte et de taille ;
- DECHETS INCINERABLES : plastiques, mousse, bois jusqu'à 80 cm de côté ;
- DECHETS NON INCINERABLES : structures canapé, sommiers, matelas, gravas souillés, pneus ;
- et aussi : ferrailles, piles, huiles de vidange, télévision, ordinateurs, congélateurs, frigos



Le règlement de la déchetterie est affiché sur le site.

OUVERTURE :

Lundi : 7h 30mn à 11h 30mn,

Mercredi : 13h 30mn à 17h 30mn,

Samedi : 8h à 12h et 13h 30 à 17h 30mn.

COLLECTE DES OM PAR CAMION BENNE

Une collecte des ordures ménagères est effectuée tous les mardis matin sur les communes d'Alex et La Balme de Thuy, la commune de Dingy St Clair ayant opté pour un apport volontaire des OM en déchetterie.

Cette collecte au porte à porte est réalisée par l'entreprise adjudicataire du marché « Chablais Propreté Services » tous les mardis matins (sauf jours fériés), passage du camion benne possible dès 7h 30mn.

LE TRI SELECTIF

Le tri sélectif se réalise par apport volontaire des particuliers sur les sites mis en place par le SI ABD dans les trois communes. Pour les habitants de La Balme de Thuy, dépôts possible dans les conteneurs du Chef Lieu ou à la Déchetterie de Dingy St Clair.

Modalités du tri :

- conteneurs vert : bouteilles, flacons, bocaux verre (SVP pas les bouteilles d'huiles, la faïence, la porcelaine, les ampoules électriques, les néons qui sont à déposer en déchetterie).

- conteneurs bleu : les journaux, magazines, revues (sans les sur emballages plastiques)

- conteneurs jaune : bouteilles plastiques, briques alimentaires, les bidons de sirop, les boîtes de conserve, les canettes, les aérosols, les barquettes en aluminium, les boîtes et emballages en carton.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Ce n'est pas une compétence exercée par le SI ABD, mais un conseil de manière à réduire le volume de nos poubelles.

Pour ceux qui ont un jardin ou un petit lopin de terre, composter s'inscrit dans une démarche environnemental qui va permettre de sortir de la poubelle une grande partie des déchets de cuisine fermentescible, associés aux déchets de jardin (résidus de légumes, petits branchages, herbes des tontes, feuilles.....). Le produit obtenu est un compost naturel, riche et gratuit qui améliore la qualité du sol tout en diminuant l'emploi d'engrais chimique et d'eau.

VIDANGES GROUPEES DES FOSSES SEPTIQUES

Le SI ABD propose aux habitants des trois communes des tarifs après consultation d'entreprises pour des interventions groupées (à minima 5 installations), de vidange et nettoyage de leur système d'assainissement autonome (fosse+bac à graisse et regards). Exemple : ensemble de 1500 à 2000 litres = 200 Euros HT,

3 000 litres = 225 Euros HT, 4 000 litres = 245 Euros HT.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : auprès des mairies des trois communes.

REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Programme en cours 2006 - 2009

Synthèse

Suite à la mission de diagnostic conduit sur les installations d'assainissement non raccordables au réseau, ACT HABITAT et le Conseil Général ont eu un 1er contact avec la SIABD en 2005.

125 installations d'assainissement non collectif, non raccordables au réseau d'assainissement, ont été identifiées comme en très mauvais état. Afin de réduire l'impact et les nuisances de ces installations, le SIABD a décidé le lancement d'une opération groupée de réhabilitation pour inciter les propriétaires à engager une réhabilitation.

Une phase d'étude à la parcelle, sous maîtrise d'ouvrage publique, a été lancée en février 2006 sur la base de 85 inscriptions, afin de concevoir et d'implanter, pour chaque situation, une solution de réhabilitation adaptée.

En juillet 2006, ACT HABITAT formalise une demande de subvention pour 56 projets de réhabilitation volontaire.



Objectifs

- ▶ Réduire l'impact des installations d'assainissement non collectif « polluantes » sur le milieu naturel, les nappes phréatiques, les réseaux de surfaces et le voisinage.
- ▶ Agir pour préserver la salubrité publique
- ▶ Limiter les nuisances de voisinages

Opérateur : Act-Habitat

- Mobilisation des propriétaires
- Montage et animation des programmes
- Coordination des acteurs (Élus, Techniciens, Bureau d'études, propriétaires privés, financeurs)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (communication, suivi administratif et financier, montage de dossiers)

Bilan d'avancement au 18 juin 2008

- ▶ prévisionnel travaux : 482 000 €
- ▶ prévisionnel subvention : 214 000 €

A ce jour :

- ▶ 39/55 réhabilitations réalisées depuis le démarrage des travaux

Dont 8/14 sur ALEX
Dont 23/32 sur DINGY ST CLAIR
Dont 8/10 sur la BALME DE THUY

- ▶ taux de réalisation de l'opération : 67%
- ▶ taux de réalisation sur le parc initial : 31%
- ▶ 314 000 € de travaux réalisés
- ▶ 138 000 € de subventions payées
- ▶ Coût moyen par installation : 8054 €
- ▶ taux d'aide moyen : 44%



NOUVEAU PROGRAMME SUBVENTIONNE DE REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS (fosses septiques)

Dans la continuité du programme de réhabilitation engagé en 2006 et qui a permis à ce jour le subventionnement de 56 projets, le SI ABD va étudier la possibilité de mettre en oeuvre un nouveau programme de réhabilitation.

La première étape de l'opération est la détermination de zones prioritaires dans lesquelles les propriétaires d'installations en mauvais état (points noirs) pourront prétendre à une inscription dans le futur programme subventionné.

Une information sera alors diffusée auprès des propriétaires concernés.

► Projet de rapprochement du SI ABD avec la Communauté de Communes de la Vallée de Thônes (CCVT) :

Le comité syndical du SI ABD a demandé au président d'engager une démarche avec les élus de la CCVT de manière à déterminer les conditions techniques et financière du transfert des compétences exercées par le SI ABD en vue de l'entrée des communes d'Alex, La Balme de Thuy, Dingy St Clair dans la CCVT au 1^{er} janvier 2010. Une première réunion s'est tenue le 19 janvier 2009 en présence de Mr Jean Bernard Challamel président de la CCVT, Mr Gérard FOURNIER vice-président, Mr Christian DEROUSSIN président du SI ABD, Mme Monique ZURECKI maire de Dingy St Clair et Mr Jean-Claude DALGOBBO maire d'Alex. Cette réunion a permis d'analyser les compétences exercées par les deux collectivités et leurs possibilités de fusion.

La CCVT exerce les compétences obligatoires d'Aménagement de l'Espace et de Développement Economique et les compétences optionnelles de l'Environnement (dont la gestion des déchets et des ordures ménagères) et du Logement Social. Son président a précisé que la CCVT applique la fiscalité directe et n'envisage pas d'évolution vers la TPU ou TPZ. Dans l'hypothèse d'un rapprochement entre les deux collectivités, le tri sélectif, le ramassage des OM et la pérennité de la déchetterie de Dingy St Clair serait assurée.

La CCVT n'ayant pas la compétence SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) le SI ABD devra continuer l'exercice de cette compétence ou adhérer au Syndicat Intercommunal Fier et Nom.

Une réunion programmée fin février avec Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture permettra de mieux appréhender la partie administrative de ce dossier.

Syndicat Intercommunal FIER et LAC

le Syndicat FIER et LAC a vu le jour en 2004, suite à la l'été de sécheresse 2003.

Il est composé des commune de : Alex, Bluffy, Dingy St Clair, La Balme de Thuy, Les Clefs, Menthon St Bernard, Talloires, Thônes, Veyrier du Lac.

- **COMPETENCES** : le syndicat a pour objet la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable des différentes communes du territoire comprenant:

- l'inventaire de la totalité de la ressource en terme qualitatif et quantitatif;
- l'analyse de l'adéquation : capacité des ressources/besoins des collectivités à l'heure actuelle et à l'horizon 2020;
- l'étude de scénarii d'optimisation et de sécurisation de l'alimentation en eau potable;
- l'élaboration d'un schéma directeur.

Suite aux élections municipales de mars 2008 un nouveau bureau a été élu :

Président : Mr Jean-Claude DALGOBBO maire d'Alex.

Vice présidents : Mme Emmanuelle FOLLIN-ARBELLET maire-adjoint Menthon St Bernard;
Mr Kamel LAGGOUNE maire de Bluffy;
Mr Jean-Bernard CHALLAMEL maire de Thônes;
Mr Christian DEROUSSIN maire de La Balme de Thuy.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour l'ensemble des neuf communes et l'étude concernant la nappe phréatique et son forage sur La Balme de Thuy étant réalisés, les élus du syndicat FIER et LAC devront se prononcer sur son devenir.

Syndicat Intercommunal FIER-ARAVIS

Le Syndicat Fier Aravis est chargé de l'élaboration du SCOT (voir article en page communale), mais aussi de la Chartre Forestière destinée à organiser une cohérence de gestion pour l'entretien et la valorisation des massifs forestiers et d'un Plan Pastoralisme de Territoire, nouveau document exigé par la Région Rhône-Alpes pour prétendre aux subventions et aides des travaux en alpages.

Suite aux élections municipales de mars 2008 un nouveau bureau a été élu :

Président : Mr Gérard FOURNIER maire de Les Villards sur Thônes

Vice présidents : Mme Monique ZURECKI maire de Dingy St Clair;
Mr Jean Louis RICCHARME maire de Serraval;
Mr André VITTOZ Maire de La Clusaz.